

## **La Ligue des Droits de l'Homme informe sur les violences faites aux femmes ! Aujourd'hui : définition du viol**

Le viol, selon le Code pénal (articles 222-23 à 222-26), est un crime et c'est « tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit, commis sur la personne d'autrui par violence, contrainte, menace ou surprise ».

Tout acte de pénétration sexuelle est visé : buccale, vaginale, anale, par le sexe, par le doigt, par un objet.

La peine encourue est de 15 ans d'emprisonnement. Elle est de 20 ans si le viol est commis avec une ou plusieurs circonstances aggravantes :

- si l'acte a été commis par le conjoint, le concubin ou le partenaire lié à la victime par un pacte civil de solidarité ou un ex-conjoint, un ex-concubin ou un ex-partenaire pacsé,
- si l'acte a été commis sur un mineur de moins quinze ans,
- si la victime a été mise en contact avec l'auteur des faits par internet,
- si la victime était particulièrement vulnérable (personne infirme, malade, enceinte), si l'acte a été commis par une personne agissant en état d'ivresse manifeste ou sous l'emprise manifeste de produits stupéfiants ou avec l'usage ou la menace d'une arme ou par plusieurs personnes (auteur ou complice).

La juridiction compétente est la Cour d'assises. La victime majeure doit déposer plainte dans un délai de 10 ans après le viol. Ce délai est porté à 20 ans après la majorité de la victime si le viol a été commis sur une personne mineure. Au-delà de ce délai, les faits sont prescrits.

### **En cas de besoin :**

\* Faire dresser un constat en recourant au médecin légiste de l'hôpital, 58, rue de Croze, tel 04 90 09 42 42

\* Appeler le 3919 : appel gratuit

\* Pour déposer plainte : gendarmerie de Pertuis, 188, cours de la République : 04 90 77 98 00 (service spécial)

\* Maison de la citoyenneté et de l'égalité : place du 4 septembre (2<sup>e</sup> étage de l'annexe de la Mairie) 04 90 79 50 40

\* CIDFF 84, même adresse : centre d'information sur les droits des femmes et des familles de Vaucluse, 4<sup>e</sup> mardi de 9h à 12h et 2<sup>e</sup> jeudi de 13h 30 à 16h 30 et sur rendez-vous au 04 90 86 41 00.

\* Stop violences femmes, même adresse : accueil et soutien par une psychologue clinicienne, 1<sup>er</sup> jeudi du mois de 14h à 17h et sur rendez-vous au 04 42 99 09 86.